

Compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2018 à 20h30
Salle de réunion de la Mairie de Montagny-Sainte-Félicité

Présents : M. DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, Mme BOULANGER Jeanne, M. PICOU Jean-François, Mme BOUSSET Véronique M. BORIE Stéphane.
Mme LOCRE Véronique, secrétaire de mairie.

Absents excusés : M. NORMAND Anthony ; M. MONTEUX Stéphane

Absente : Mme TESSIER Magali

Secrétaire de séance : Mme BOULANGER Jeanne

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- **REVISION DES TARIFS 2019 :**
 - . LOGEMENTS COMMUNAUX
 - . MAISON DES LOISIRS
 - . CONCESSIONS CIMETIERE
- **URBANISME**
- **NOMINATION AGENT RECENSEUR**
- **SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX**
- **DEMANDE D'INSTALLATION DES CIRQUES AVEC PRESENCE D'ANIMAUX SAUVAGES**

SIVOS

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

COMMUNICATIONS DIVERSES

Signature du dernier compte-rendu par les membres du conseil présents ce jour-là.

DELIBERATIONS

Pour les 2 délibérations suivantes ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité :

- **Décision Modificative :**
M le Maire propose au conseil de voter une DM afin de permettre les ajustements nécessaires entre les différents articles du budget. Accord à l'unanimité.
- **Commission de contrôle électorale :**
La commission de contrôle électorale est composée de 3 membres : un conseiller municipal de la commune, un délégué de l'administration, un délégué du Tribunal de Grande Instance. Le conseiller municipal doit être désigné. M. le Maire indique que nous devons prendre un candidat dans l'ordre du tableau du conseil. Il propose que M Denis BOUCON soit membre de cette commission. Accord à l'unanimité.
- **Révision des tarifs 2019 :**
 - *Logements communaux :*
M le Maire propose au conseil de réviser les montants des loyers selon l'indice de référence des loyers Français (IRL). Augmentation de 1,57%. Délibération approuvée à l'unanimité.
 - *Maison des loisirs :*
M le Maire propose de reconduire les tarifs à l'identique. Délibération approuvée à l'unanimité.
 - *Concessions cimetièrre :*
M le Maire propose de reconduire les tarifs à l'identique. Délibération approuvée à l'unanimité. La législation permet maintenant de sceller une urne dans une pierre tombale. Il reste 2 urnes disponibles. 2 urnes supplémentaires vont être achetées.
- **Urbanisme :**
 - *Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)*
 - . Terrain situé derrière le 1 bis rue Moitié : pas d'usage du droit de préemption.
 - . Partie du terrain situé 26, ruelle de Chaâlis : pas d'usage du droit de préemption.
 - La propriété MERCEREAU va être mise en vente.
 - M Le Maire a échangé avec la nouvelle Architecte des Bâtiments de France, Mme Clarisse BRODBECK, qui souhaite appliquer la loi : concernant la Propriété LEVEILLE, la déclaration préalable pour la pose d'un second portail a été refusé pour cause de pièces manquantes au dossier (largeur portail).
 - Certificat d'urbanisme propriété CEBULA : opposition au certificat d'urbanisme permettant une construction en double rideau, conformément aux règles du PLU.

- **Nomination agent recenseur :**
Mme GELPEROWIC Edwige est nommée agent recenseur.
- **Société Protectrice des Animaux :**
Proposition de la SPA de faire payer à leurs propriétaires la reprise d'animaux domestiques récupérés sur la voie publique. Refus à l'unanimité.
- **Demande de refuser l'installation des cirques avec présence d'animaux sauvages :**
Accord unanime pour refuser les demandes de cirques avec animaux sauvages.

SIVOS

Compte-rendu de la réunion qui a eu lieu lundi dernier 10 décembre et qui s'est bien passée. Les décisions ont été prises à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

- Pose d'un plateau ralentisseur devant la mairie : résultat de l'appel d'offre. L'entreprise DMVA est la mieux placée. Montant des travaux : 50 293€ HT. Choix entériné à l'unanimité. Il sera demandé de réaliser ces travaux au plus vite. Concernant les autres points sensibles rue Porte de Baron, une réunion avec le responsable départemental sera demandée. Possibilité de faire une chicane à l'entrée de Montagny côté Baron et/ou un deuxième plateau ralentisseur.
- Les illuminations ont été posées par les employés communaux.
- Opération « fleurir nos village » : rue porte de Baron, 3 pommiers ont été plantés et le terrain a été préparé pour semer des plantes vivaces avant l'hiver.
- Le sapin situé derrière la mairie devenant dangereux a été abattu par M Alexandre LAMY. Celui-ci a également taillé les marronniers à l'entrée de la Maison des Loisirs. Il doit encore broyer les branches coupées. Ce broyat sera conservé pour pailler les plantations communales.
- Travaux d'isolation de la maison rue Niville (devant l'école) : la société sollicitée tarde à livrer le matériel. Réfection du toit par les employés communaux.
- La passerelle située devant la mare n'est pas tout à fait terminée.
- Les travaux réalisés par les employés communaux ont pu l'être grâce à l'embauche de 2 nouveaux agents : M Kévin TRIBOUILLOY, neveu d'Armand LEGRAND, pour compléter le mi-temps de celui-ci et M Franck ARIANER qui remplace M Jean-Jacques KRICH.
- Etude de réfection des trottoirs rue Porte de Baron : un devis a été demandé pour la portion de trottoir située de l'intersection avec la rue Niville jusqu'au 19 de la rue Porte de Baron. Ce devis s'élève à 59 310€ sans les bordures.
- Proposition d'aménagement des trottoirs rue Moitié : afin de réglementer le stationnement, un aménagement peut être envisagé ; mais il n'y a pas assez de largeur pour des parkings en épis, car il faut laisser un passage piétonnier. Possibilité d'emplacements des 2 côtés de la route. L'ADTO doit nous envoyer un projet chiffré.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Collecte des ordures ménagères place Niville : demande d'intégrer les 3 propriétés au ramassage de la ruelle.
- Container à verres : il a été changé à la demande de la commune.
- Factures d'eau élevées pour certains bâtiments municipaux : La SAUR a accepté de faire une moyenne des 3 dernières années. Pour l'école, les chasses d'eau ont été changées, reste le problème du lave-vaisselle et de l'adoucisseur.
- SFR nous informe de la résiliation du bail de son antenne située sur le château d'eau à compter de mars 2019. SFR s'installe sur un emplacement privé. Perte de 5 000€ annuels pour la commune.
- CCPV :
 - . Le transfert de compétences de l'eau est proposé pour 2020 pour les communes en régie, et pour Montagny à la fin du contrat avec la SAUR en 2026. D'après la simulation sur les coûts, le prix de l'eau baisserait (- 25 %), tandis que le prix de l'assainissement augmenterait (+ 6 %).
 - . La compétence pour les achats groupés se met en place, notamment pour le prêt de matériel dédiés aux espaces verts et la voirie.
- Réunion des maires du secteur à la gendarmerie de Nanteuil : constat de la baisse de la délinquance. Effectif conservé de 22 gendarmes. La gendarmerie communique sur le nouveau mode de cambriolage en journée, vers midi et vers 17h.
- Nouvelle proposition pour l'installation de vidéo surveillance en attente.
- Le Préfet a émis un arrêté interdisant la vente de boissons alcoolisées et produits dangereux les week-ends de manifestations.
- Festival des contes : beaucoup de spectateurs. La conteuse québécoise a rencontré un grand succès.
- Manifestation du 11 novembre : beaucoup de participants grâce aux enfants des écoles.
- ADEX : l'assemblée générale aura lieu le 2 mars 2019 à Montagny.
- Calendrier des réunions de conseils et des vœux pour l'année 2019 : vœux le 13 janvier 2019 ; conseils municipaux les 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 14 juin, 5 juillet, 13 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 13 décembre 2019 ; vœux le 12 janvier 2020.
- Le projet d'antenne TDF envisagé à la station a été abandonné.

- Invitation aux vœux de la CCPV : la CCPV demande les coordonnées personnelles des conseillers municipaux. Il lui sera demandé que les invitations soient adressées à la mairie qui transmettra aux conseillers municipaux.
- PATRIVALES : organisées par la CCPV, les conférences « PATRIVALES » sont des manifestations culturelles qui permettent de faire découvrir et connaître l'histoire et le patrimoine du Valois.
- Les communes de Versigny et Ermenonville ont adressé leur PLU pour consultation et remarques éventuelles.
- Une classe d'eau organisée par le SAGE de la Nonette est venue le 5 décembre ; elle travaillait sur la gestion de l'eau face aux changements climatiques.
- Mise en garde de la société CELLNEX France concernant le démarchage agressif de certaines sociétés pour les antennes.
- SMOTHD : programmation du déploiement de l'ENT (Espaces Numériques de Travail) dans les écoles.
- Conseil Départemental : les demandes de subvention doivent être faites avant le 31 janvier 2019.
- Rapports d'activités 2017 à disposition en mairie : CDG60, SMDO.

La séance est levée à 22h45